

0 4 1 2 5

Monsieur le Secrétaire Général,

Par votre courrier en date du 17 juin 2009, vous avez bien voulu me faire part des réflexions de votre organisation syndicale sur un éventuel recul de l'âge de la retraite.

Partant du constat d'un faible taux d'emploi des seniors dans notre pays, vous estimez qu'un recul de l'âge de la retraite aurait pour conséquence de creuser le déficit de l'assurance chômage. Vous estimez également que la pénibilité au travail rendrait injuste un « âge couperet ».

Notre pays a souffert pendant de longues années de l'illusion qu'il suffisait de faire partir le plus tôt possible les seniors du monde du travail pour donner du travail aux jeunes. Le résultat est perçant sur les deux tableaux : nous avons à la fois des difficultés d'insertion sur le marché du travail pour un grand nombre de jeunes et nous avons un taux d'emploi des seniors peu élevé. En 2003, nous avons réduit les préretraites publiques et nous avons souhaité pénaliser le recours aux préretraites privées. Nous avons atteint à cet égard l'objectif, puisque le nombre d'entrées dans les dispositifs financés par la puissance publique a été divisé par dix en dix ans.

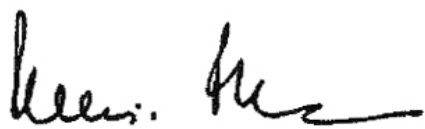
C'est une véritable révolution culturelle qu'il faut poursuivre : le travail des seniors deviendra une évidence dans la société de demain. Les entreprises et les partenaires sociaux doivent jouer tout leur rôle pour aider à mener à bien cette mutation.

Parallèlement, notre pays gagne chaque année en espérance de vie en bonne santé après 60 ans. La nécessité de répartir ces gains d'espérance de vie entre temps de travail et temps de retraite conduit à une augmentation de la durée de cotisation. Mais une telle augmentation présente des effets de long terme, et en tout cas insuffisants pour équilibrer le système de retraite.

*Monsieur Gérard LABRUNE
Secrétaire Général de la CFE CGC
63 rue du Rocher
75008 PARIS*

Dans ces conditions, la question de l'âge -qui est l'un des paramètres de nos régimes de retraite- ne doit pas être une question taboue. Comme l'a dit le Président de la République le 22 juin à Versailles, dans le cadre du rendez-vous 2010, « il faudra que tout soit mis sur la table : l'âge de la retraite, la durée de cotisations et, bien sûr, la pénibilité ». Il est nécessaire, comme vous le soulignez, d'étudier l'ensemble des conséquences économiques et sociales d'un relèvement éventuel de l'âge de la retraite. Mais je ne crois pas qu'il soit souhaitable d'écarter par avance cette solution.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire Général, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Bonne nuit.


François FILLON